

## Synthèse des retombées fiscales du projet photovoltaïque à Garchizy

Cette simulation des retombées économiques se base sur le scénario d'un parc photovoltaïque d'une puissance estimée à 6,9MWc de puissance unitaire.

En tant qu'activité économique, un parc photovoltaïque génère différents revenus fiscaux lors de son exploitation, notamment les taxes foncières, la Cotisation Foncière des Entreprises ou encore l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux.

Ces revenus fiscaux sont de l'ordre de **5 000 euros par mégawatt installé et par an**. Ils sont redistribués entre les différentes collectivités (en fonction principalement du régime fiscal de l'établissement public de coopération intercommunale auquel appartient la commune d'accueil).

En prenant la législation en vigueur en 2024 et les taux d'imposition applicables sur le territoire de Garchizy, les retombées fiscales estimées seront réparties de la façon suivante :

	BFC	Nièvre	CA de Nevers	Garchizy	TOTAL
Taxe d'aménagement	0 €	1 960 €	0 €	24 500 €	26 460 €
IFER	0 €/an	5 972 €/an	9 953 €/an	3 981 €/an	19 906 €/an
TFPB	0 €/an	2 859 €/an	318 €/an	4 587 €/an	7 764 €/an
CFE	0 €/an	0 €/an	4 328 €/an	0 €/an	4 328 €/an
CVAE	23 €/an	49 €/an	26 €/an	0 €/an	99 €/an
<b>Total Taxes</b>	<b>23 €/an</b>	<b>8 880 €/an</b>	<b>14 625 €/an</b>	<b>8 568 €/an</b>	<b>32 097 €/an</b>

Les retombées fiscales s'élèveront à environ **8500€ par an pour la commune**.